ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	
Non soutenu	

AMENDEMENT

N o 111

présenté par M. Di Filippo

ARTICLE 2

À	la	seconde	phrase,	après	le	taux	:
---	----	---------	---------	-------	----	------	---

«2%»,

insérer le mot :

« minimum ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement ouvre la possibilité de porter l'effort national de défense à plus de 2% si cela s'avère opportun. Jens Stolenberg, le secrétaire général de l'OTAN, estime que les pays membres de l'Alliance devraient consacrer au moins 2% de leur PIB à leurs dépenses de défense et qu'un nouvel engagement devra être fixé au sommet de Vilnius prévu au mois de juillet 2023.